

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 juillet 2023

Le dix-sept juillet deux mille vingt-trois à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le six juillet deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal place du Champart sous la présidence de Monsieur LEGENDRE Christian, Maire.

Etaient présents : Christian LEGENDRE, Jean-François DESCHAMPS, Michel TAFFOUREAU, Marlène JOHANET-FOURAGE, Martine GILLET, François VAPPEREAU, Serge GUERIN, Cécilia JOHANET, Dany HAMONIERE, Françoise BODET, Maité AVILES, Valérie PEUGNET

Secrétaire de séance : Maité AVILES

Absents ayant donné procuration : Jérémy TAINÉ à Michel TAFFOUREAU, Lise LE DU à François VAPPEREAU

Excusé : Thierry CAILLETTE

Le compte rendu du conseil municipal en date 4 juillet 2023 est adopté à l'unanimité.

1 Travaux urgents

a/ Cabinet de kinésithérapie :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le cabinet de kinésithérapie situé provisoirement à côté de celui des infirmières doit être opérationnel mi-septembre.

La commission travaux s'est donc réunie le 10 juillet pour étudier les différents devis et retenir ceux présentés ce soir. Ces derniers doivent être approuvés par le conseil municipal à savoir :

- Lot VRD : TJR45 pour la somme de 1532,50€ HT
- Lot plâtrerie : MIPAC pour la somme de 11.425,13€ HT
- Lot plomberie : 2EC élec pour la somme de 1497,25€ HT
- Lot électricité-ventilation- chauffage : WIHOME pour la somme de 10.333,59€ HT
- Lot carrelage-faïence : AMN pour la somme de 1.265€ HT
- Lot peinture-sol souple : SALVAT Sébastien pour la somme de 3.675,60€ HT

Le lot menuiseries extérieures n'a pas encore été validé par l'architecte des bâtiments de France. Des baies de récupération seront provisoirement installées.

Monsieur le Maire ne participe pas au vote et quitte la salle pour les lots « plomberie et électricité ».

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal décident à la majorité :

De retenir les 6 entreprises suivantes :

- Lot VRD : TJR45 pour la somme de 1532,50€ HT
- Lot plâtrerie : MIPAC pour la somme de 11.423,13€ HT
- Lot plomberie : 2EC élec pour la somme de 1497,25€ HT
- Lot électricité-ventilation- chauffage : WIHOME pour la somme de 10.333,59€ HT
- Lot carrelage-faïence : AMN pour la somme de 1.265€ HT
- Lot peinture-sol souple : SALVAT Sébastien pour la somme de 3.675,60€ HT

D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les écritures relatives à cette décision.

b/ Travaux rue de Glatigny :

Suite aux travaux des éoliennes, l'entreprise ABO WIND s'est engagée à remettre la voirie dans son état d'origine avec un revêtement bicouches. Pour compléter ces derniers, la commune a prévu la mise en place de caniveaux. Afin d'obtenir une bande de roulement plus résistante, un devis a été demandé par le maître d'œuvre à l'entreprise BSTP qui réalise les travaux. La plus-value pour un enrobé s'élève à 19 871.69€ HT.

Considérant que l'ensemble des travaux est inférieur au montant budgété lors du BP 2023

Et après délibération, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

D'approuver le devis BSTP de plus-value d'un montant de 19 871.69 € HT

D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et comptables relatives à cette décision.

2 Bail du cabinet de kinésithérapie :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer le montant du loyer identiquement à celui des infirmières comme suit :

- 2400€ par an payable d'avance trimestriellement au premier jour de chaque trimestre pour le cabinet de kinésithérapie,
- Ce loyer sera indexé et révisable tous les trois ans en fonction de l'évolution de l'indice de prix trimestriel des loyers commerciaux par l'INSEE.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

D'approuver le montant du loyer à hauteur de 2 400€ par an payable d'avance trimestriellement au premier jour de chaque trimestre pour le cabinet de kinésithérapie,

D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et comptables.

3 Questions diverses

a/ subvention à l'association TRACTOR PULLING :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que certains administrés aimeraient que cette association qui perçoit une subvention communale présente son activité lors d'une prochaine manifestation ou lors du forum des associations prévue le 2 septembre sur la commune. Une compétition étant prévue à la même date, il sera proposé aux dirigeants d'intervenir sur un autre moment de l'année.

b/ point sur les travaux des places :

Une réunion de travail est fixée le 2 octobre 2023 à 19h et sera suivie à 20h30 par la réunion du conseil municipal.

c/ diagnostic du séquoia :

Un diagnostic complet du séquoia a été réalisé à savoir :

- Données botaniques, données dendrométriques, l'âge du sujet, l'environnement de l'arbre, la vitalité de ce dernier et son état sanitaire.

Selon le rapport d'expertise, l'altération de la partie haute du tronc (au-dessus de 8 à 10m) consécutive aux dommages engendrés par la foudre a fortement progressé depuis la dernière expertise de 2018. Sa hauteur est de 29m. La dégradation du bois est totale sur un axe Sud Nord-Est. Le bourrelet côté Est s'est fortement réduit et est devenu insuffisant pour assurer le maintien mécanique de la structure lors de vents forts. Il est donc préconisé l'abattage de cet arbre à court terme.

Dans ce cas de figure, il sera étudié la possibilité d'en garder une trace pour les générations futures.

A vingt et une heures trente, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.